

DECRET N° 95-148 du 3 Mai 1995

portant nomination de Monsieur  
Moukaramou SAROUMI en qualité de  
Directeur de la Qualité des  
Instruments de Mesures.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Mai 1995,

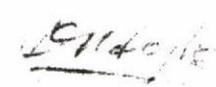
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Moukaramou SAROUMI est nommé Directeur de la Qualité des Instruments de Mesures au Ministère du Commerce et du Tourisme.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de  
la République, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,



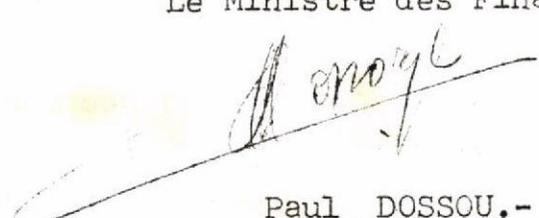
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Commerce et  
du Tourisme,



Kadiatou-Koubourath OSSENI.-  
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MCT 4  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDPI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-IGAA 3 INSAE-BCP 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1  
JO 1.-